MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
ET DES OUTRE-MER
Liberté
Égalité
Fraternité

Êtes-vous certain de pouvoir voter lors des prochaines élections ?

En cas de doute, interrogez votre situation électorale sur **service-public.fr**

Comment vous inscrire sur les listes électorales ?

Rendez-vous dans votre mairie muni :

- → **d'un justificatif d'identité**
- → **d'un justificatif de domicile** de moins de 3 mois

Par courrier :

en adressant à la mairie de votre commune le formulaire agréé disponible sur les sites **interieur.gouv.fr** ou **service-public.fr**

Par Internet :

en vous rendant sur **service-public.fr**

Vous êtes de **nationalité française ou ressortissant d'un État membre de l'Union Européenne ?** votez aux prochaines élections en France

Votre mairie peut répondre à vos demandes concernant les démarches électorales

Accédez directement aux démarches

ou sur service-public.fr